Extrait N° 20 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 AVRIL 2008

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 27 mars 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil huit, le quatre avril, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BEAUVAL Rita a donné mandat à M. FERRERE Eric – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. THOMAS Sully.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 20 / Vote des taux des quatre taxes locales pour 2008

Le conseil est invité à fixer les taux des quatre taxes locales pour l'année 2008. Le Maire rappelle les caractéristiques de la fiscalité locale de 2007, soit :

	Taux	Bases notifiées	Produits
Taxe d'Habitation	10.99	4 448 277	488 865.67
Foncier Bâti	14.23	3 250 854	762 596.52
Foncier Non Bâti	32.79	70 645	23 164.50
Taxe Professionnelle	7.85	1 730 529	135 846.53

Pour l'année 2008, l'état 1259 MI fait apparaître les bases prévisionnelles suivantes :

Taxe d'Habitation :	4 851 000
Foncier Bâti :	3 553 000
Foncier Non Bâti :	71 200
Taxe Professionnelle :	1 659 000

Ce qui correspond à une augmentation des bases de **+ 6,67 %.**

Pour équilibrer le budget, le produit fiscal nécessaire s'établit à **1 281 500 €.** Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de **67 558 €,** le produit fiscal attendu est donc de **1 213 942 euros**.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	11.19 %
Foncier Bâti :	14.49 %
Foncier Non Bâti :	33.39 %
Taxe Professionnelle :	7.99 %

Le conseil est invité à fixer les taux pour l'année 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (**5 contre** : M. GRONDIN Jacki – M. THOMAS Sully + 1 vote par procuration pour Mme CADERBY Colette et M. FERRERE Eric + 1 vote par procuration pour Mme BEAUVAL Rita), fixe les taux des quatre taxes locales pour l'année 2008 à :

Taxe d'Habitation :	11.19 %
Foncier Bâti :	14.49 %
Foncier Non Bâti :	33.39 %
Taxe Professionnelle :	7.99 %

Mairie des Avirons

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,